

# MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

## AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

NIF : 000 316096348264

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03 /DG/DSI/ANF/2020

En application des dispositions de la procédure de passation des marchés et commandes, l'Agence Nationale des Fréquences, lance un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales ayant pour objet l'acquisition de matériel informatique au profit de l'Agence Nationale des Fréquences, en (13) treize lots, composés comme suit :

- Lot 01** : 90 Micro-ordinateurs de bureau ;
- Lot 02** : 10 Stations de travail performantes ;
- Lot 03** : 10 Ordinateurs portables 14" ;
- Lot 04** : 25 Ordinateurs portables 15.6" ;
- Lot 05** : 50 onduleurs pour PC ;
- Lot 06** : 15 Photocopieuses multifonctions laser monochrome ;
- Lot 07** : 01 Photocopieuse semi industrielle A3 ;
- Lot 08** : 05 Imprimantes A4 laser couleur ;
- Lot 09** : 03 Imprimantes étiquettes (petit format) ;
- Lot 10** : 02 Imprimantes matricielles A3 ;
- Lot 11** : 05 Vidéos projecteurs ;
- Lot 12** : 15 Appareils photo numériques ;
- Lot 13** : 20 Disques durs externes de 1TO ;

Tout soumissionnaire peut soumissionner pour un (01) ou pour plusieurs lots.

Cette consultation s'adresse aux fournisseurs spécialisés dans le domaine de fourniture de matériel informatique.

Le cahier des charges est à retirer, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences, Direction de l'Administration Générale, 04 boulevard Krim Belkacem, Alger, par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, contre la présentation d'un récépissé de versement de la somme non remboursable de cinq mille dinars (5.000 DA), à virer au compte courant postal ccp n° 0007882929, clé 19, ouvert au nom de l'Agence Nal des Fréquences.

La soumission est composée de trois dossiers, dossier de candidature, offre technique et offre financière qui contiennent conformément aux dispositions à l'article 12 de l'instruction aux soumissionnaires :

#### **I. L'enveloppe « Dossier de candidature » :**

1. Déclaration de candidature ;
2. Déclaration de la probité ;
3. Les statuts pour les sociétés ;
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5. Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires ;

6. Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire ;
7. Copie de l'extrait de rôle apuré, ou avec échéancier de paiement ;
8. Copie des attestations d'organisme de sécurité sociale (CNAS--CASNOS) ;
9. Copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux de la dernière année, délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (SPA, SARL, EURL) ;
10. Copie de l'extrait du registre de commerce électronique ;
11. Numéro d'identification fiscal N.I.F.

**II. L'enveloppe « offre technique » abritera en 02 exemplaires :**

- 1- La déclaration à souscrire (selon le modèle ci-joint, dument remplie, datée, cachetée et signée par le soumissionnaire).
- 2- Le planning de livraison.
- 3- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté »

**III. L'enveloppe « offre financière » abritera en 02 exemplaires :**

1. La lettre de soumission renseignée, datée et signée ;
2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) renseigné et signé ;
3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) renseigné et signé.

L'offre doit être présentée sous triple plis fermés, pli portant la mention « dossier de candidature », pli portant la mention « offre technique » et pli portant la mention « offre financière » séparés à l'intérieur de la même enveloppe. Cette enveloppe extérieure doit être anonyme et porter les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES  
N° 03/DG/DSI/ANF/2020**

**Acquisition de matériel informatique au profit de l'Agence Nationale des Fréquences,  
en treize (13) lots.**

La durée de préparation des offres est fixée à **25 jours** à compter de la date de la première parution de l'avis de consultation dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Les offres doivent être déposées, auprès de l'agence nationale des fréquences à l'adresse précitée, le dernier jour de la durée de préparation des offres entre 08h00 et 12h00, heure limite.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà des dates et heures limites du dépôt des offres telles qu'indiquées ci-dessus.

L'ouverture des plis en séance publique, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'ANF, aura lieu le même jour de dépôt des offres sus-indiqué à quatorze heures (14h00), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

La validité des offres est fixée à **90 jours** augmentée de la durée de préparation des offres sus-indiquée.